



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 1^{er} juin 2011 — N° 34

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration afin de féliciter Mme Souriya Otmani, consule générale du Maroc, pour son mandat à Montréal.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant le 40^e anniversaire du Club de l'âge d'or Sainte-Louise-de-Marillac.

Mme Vien (Bellechasse) fait une déclaration concernant le 7^e défi jeunesse, *Une route sans fin*.

M. Rathé (Blainville) fait une déclaration concernant *Blainville en fête!*

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant le 150^e anniversaire de Grande-Rivière.

1^{er} juin 2011

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration concernant la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Mme St-Amand (Trois-Rivières) fait une déclaration concernant le congrès provincial de soins palliatifs.

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration concernant le décès de M. Pierre Dumont, du Festival des musiques de création de Jonquière.

À 9 h 55, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 11.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 12 mai 2011 par M. Billette (Huntingdon), concernant la sécurité des piétons à la sortie de Napierville.

(Dépôt n° 293-20110601)

1^{er} juin 2011

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 31 mai 2011, que lui a adressée M. Thierry Vandal, président-directeur général d'Hydro-Québec, concernant le suivi de la motion adoptée par l'Assemblée nationale le 29 septembre 2010.

(Dépôt n° 294-20110601)

Dépôts de rapports de commissions

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 10, 12, 17, 18, 19, 24, 26 et 31 mai 2011 a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 127, Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 295-20110601)

Dépôts de pétitions

Mme Beaudoin (Mirabel) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 294 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le site d'enfouissement de Lachute.

(Dépôt n° 296-20110601)

M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 110 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

(Dépôt n° 297-20110601)

1^{er} juin 2011

M. le président rend la directive suivante concernant la règle du *sub judice* :

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Les députés doivent respecter la règle du sub judice prévue à l'article 35 du Règlement. Cette règle prévoit que le député qui a la parole ne peut parler d'une affaire qui est devant les tribunaux si les paroles prononcées peuvent porter préjudice à qui que ce soit. Cette règle, qui est appliquée par respect pour la séparation des pouvoirs et l'intégrité du processus judiciaire, s'applique pendant le délai d'appel.

En matière criminelle et pénale, la règle du sub judice doit être appliquée d'une manière stricte, car le préjudice est présumé. Il est interdit à tout membre de l'Assemblée de faire référence, ne serait-ce qu'indirectement, à l'affaire dont est saisie le système judiciaire.

La présidence a déjà permis à un ministre de répondre à une question concernant le comportement du gouvernement dans une affaire donnée et non le procès proprement dit. Toutefois, compte tenu qu'en l'espèce un jugement limite la publication de certains éléments, la présidence n'est pas en mesure de déterminer ce qui, parmi les échanges qui pourraient avoir lieu, pourrait causer préjudice aux parties impliquées. Par conséquent, la règle du sub judice doit être appliquée d'une manière stricte et tous les députés doivent s'abstenir de poser des questions ou de formuler des réponses qui, même indirectement, pourraient avoir un impact sur une affaire criminelle.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Fournier, ministre de la Justice, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 1^{er} juin 2011, que lui a adressée M. Denis Marsolais, sous-ministre de la Justice et sous-procureur général par intérim, concernant les demandes de salles formulées par le directeur des poursuites criminelles et pénales pour la tenue du procès SharQc.

(Dépôt n° 298-20110601)

1^{er} juin 2011

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Khadir (Mercier) dépose :

Copie d'un document intitulé « Toujours séquestrée en Arabie saoudite avec ses trois enfants, Nathalie Morin envoie un message aux Canadiens ».

(Dépôt n° 299-20110601)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Charest, premier ministre, M. Bonnardel (Shefford), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue le travail exceptionnel et le dévouement des soldats de l'armée canadienne qui apportent leur aide aux sinistrés de la Montérégie;

QU'elle demande instamment au gouvernement canadien de revoir sa décision afin de leur permettre de participer aux opérations de nettoyage consécutives aux inondations dans le Haut-Richelieu.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Khadir (Mercier) présente une motion concernant la lutte contre la pauvreté; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

1^{er} juin 2011

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Carrière (Chapleau), conjointement avec M. Simard (Richelieu), M. Bonnardel (Shefford), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les lauréats et finalistes des Prix reconnaissance de l'Alliance des cadres de l'État décernés le 13 mai dernier. Ces prix visent à promouvoir l'excellence des gestionnaires de l'État et à reconnaître formellement les réalisations de celles et ceux qui se distinguent par leur professionnalisme, leur créativité et leurs pratiques novatrices;

QU'elle félicite également les lauréats et finalistes du Mérite APSSAP 2011 dévoilés le 27 avril dernier lors du Gala qui a pour but de souligner les efforts et les initiatives des intervenants en santé et sécurité qui travaillent quotidiennement à faire de leur milieu de travail un endroit plus sain et sécuritaire.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi concernant la lutte contre la corruption;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi concernant la construction d'un tronçon de l'autoroute 73, de Beauceville à Saint-Georges;

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 133, Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement; puis afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours du budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et permettant que l'option d'une rente servie par la Régie des rentes du Québec soit offerte en cours d'existence de certains régimes dans le secteur des pâtes et papiers;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants : le projet de loi n° 201, Loi concernant le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec et le projet de loi n° 202, Loi concernant la Régie intermunicipale du secteur Nord de Lac-Saint-Jean Est;
- la Commission des institutions, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Marie Alice Elisabeth Hélène Lacroix.

M. Ouimet, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de discuter des observations, conclusions et recommandations dans le cadre du mandat d'initiative concernant la sécurité des approvisionnements en produits pétroliers.

1^{er} juin 2011

AFFAIRES DU JOUR

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 2 juin 2011, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 11 h 18, M. Ouimet, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 2 juin 2011, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON